



COMMUNE DE BOULT SUR SUPPE

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2018

Séance ouverte à 20 h 30.

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

Monsieur MINTOFF présent par pouvoir donné à Monsieur DELVILLE

Madame MOURLON, présente par pouvoir donné à Madame LECLERE

Madame RAACH présente par pouvoir donné à Monsieur THIEBEAUX

Madame ROUSSEL présente par pouvoir donné à Monsieur PETERMANN

Secrétaire de séance : Monsieur CHAURÉ

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Monsieur le Maire débute la séance en précisant qu'étant donné que lors du précédent conseil municipal, Madame LECLERE a tenu à son encontre des propos diffamatoires, il ne répondra plus à aucune de ses questions tant qu'elle ne se sera pas excusée publiquement. Il ajoute qu'il a déposé une plainte pour outrage à magistrat, ainsi que l'autre Maire également mis en cause.

Délib n° 2018-10 Impôts : vote des taux pour l'année 2018

Monsieur le Maire suggère de ne pas modifier les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâti et d'abaisser le taux de la Taxe Foncière Bâti à 28.50 % contre 31.66 % en 2017.

Proposition vous est donc faite de fixer les taux d'imposition comme suit :

* Taxe d'habitation : 16.53%

* Taxe Foncière : 28.50%

* Taxe foncière (non bâti) : 19.75%

constituant un produit de 464 301 € à inscrire au compte 73111 du budget primitif 2018 (recettes de fonctionnement).

Le conseil après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 1 abstention, adopte les taux détaillés ci-dessus.

Délib n° 2018- 11 Attribution des subventions aux associations pour l'année 2018

Le conseil après en avoir délibéré, décide **d'attribuer** les subventions de fonctionnement aux associations comme suit :

	Montant alloué	Votes : nombre de voix			
ADMR	1200	18	pour		
A la croisée des jeux	300	18	pour		
APE	700	17	Pour	1	Abstention
Association anciens combattants	400	18	pour		
Association des personnes âgées	400	18	pour		
Association Mondement 1914	50	18	pour		
Association Sauvegarde patrimoine	250	17	Pour	1	Abstention
EHPAD Le grand jardin	1701	18	pour		
Familles rurales -Aides ménagères	900	18	pour		
Jeunes sapeurs-pompiers	100	18	pour		
Les Boultontrain	1500	17	Pour	1	Abstention
Prévention routière	50	18	pour		
Aides divers	4449	18	pour		

Les conseillers personnellement intéressés se sont abstenus lors des votes.

Le montant total des subventions allouées aux associations est de **12 000 €** à inscrire au compte 6574 du budget primitif 2018

Délib n° 2018-12 Adoption du budget 2018

La lecture du budget en fonctionnement comme en investissement est faite au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 14 voix pour et 4 contre pour tous les chapitres sauf pour le chapitre 67 qui comptabilise 13 voix pour, 4 contre et 1 abstention et les chapitres 20, 21 et 23 qui comptabilisent 13 voix pour et 5 contre, adopte le budget primitif 2018 comme suit :

* En fonctionnement : équilibré en dépenses comme en recettes à 1 264 859.00 €

* En investissement : équilibré en dépenses comme en recettes à 585 221.00 €

Le budget est consultable au secrétariat de mairie et sur le site de la commune.

Madame MOLLON indique que les membres émanant de la liste « Bien vivre à Boulton » ont votés contre le budget car ils estiment qu'il y a un manque de transparence et d'informations détaillées en particulier en investissement.

Elle ajoute qu'aucune subvention n'a été demandée alors que des travaux importants sont programmés.

Monsieur le Maire lui répond que des demandes ont été faites pour les travaux du cabinet médical et la toiture de l'église mais que ces recettes n'apparaissent pas au budget car nous ne sommes pas certains du tout qu'elles nous soient attribuées ni du montant potentiel.

Madame MOLLON indique également que les sommes notées en dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement sont, à leur avis, trop élevées.

**Délib n° 2018-13
Réexamen du
montant de
l'I.F.S.E. pour
l'année 2018**

Vu la délibération 2016-48 instaurant l'IFSE au sein de la collectivité,

Considérant qu'un réexamen du montant de l'IFSE doit avoir lieu chaque année, le conseil, après en avoir délibéré, décide, avec 16 voix pour et 2 absentions de fixer les montants plafonds suivants :

Catégorie B

Groupes	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétion	Montants plafonds annuels IFSE	Montants plafonds annuels votés par la collectivité
B1	Agents exerçant des fonctions d'encadrement intermédiaire et dont le poste requiert une expertise	17 480 €	2000 €
B2	Agents exerçant des fonctions d'encadrement de proximité et dont le poste requiert une expertise	16 015 €	1800 €
B3	Agents n'exerçant pas de fonction d'encadrement et/ ou nécessitant une expertise et/ou tenus à des sujétions particulières	14 650 €	1600 €

Catégorie C

Groupes	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétion	Montants plafonds annuels IFSE	Montants plafonds annuels votés par la collectivité
C1	Agent exerçant des fonctions d'encadrement de premier niveau et/ou tenus à des sujétions particulières et/ou dont le poste requiert une expertise	11 340 €	1438 €
C2	Agents exerçant uniquement des fonctions d'exécution (agents non concernés par le groupe C1)	10 800 €	1402 €

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

**Désignation d'un
délégué à la
protection des
données**

Le délégué devant avoir des compétences bien spécifiques, nous avons interrogé notre prestataire informatique et sommes toujours en attente de sa réponse. En conséquence, cette question est reportée à une séance ultérieure.

**Délib n° 2018-14
Columbarium et
jardin du
souvenir :
règlement intérieur
et tarifs**

Considérant qu'il convient de fixer des tarifs pour le jardin du souvenir et pour le columbarium et d'établir un règlement pour ces deux nouvelles structures, le conseil municipal, après en avoir délibéré et après lecture de projet de règlement du jardin du souvenir et du columbarium, décide avec 13 voix pour et 5 contre de :

* fixer les tarifs suivants pour une case de columbarium :

- 600 € pour 30 ans
- 1000 € pour 50 ans

* valider le règlement du jardin du souvenir et du columbarium et d'autoriser le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant avec 17 voix pour et 1 abstention.

**Compte-rendu des
commissions**

Le comité « habiter ensemble » annonce que les achats de bois et de pellets vont bientôt démarrer.

Prochaine réunion du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes le 21 avril prochain.

**Informations
diverses**

⇒ Le conseil valide l'intégration de deux nouveaux membres au sein du comité « améliorer le cadre de vie / environnement » : mesdames LABRUYERE et LE BRIS.

⇒ Monsieur ZANTE remercie la commune d'avoir solutionner son problème de voirie.

⇒ Monsieur COMBE retrace le bilan des 4 dernières années. En acceptant le poste de Maire, il s'était fixé comme objectif de remettre en bon ordre les finances de la commune. Ce qui est chose faite puisque la commune a presque un budget d'avance. Madame LECLERE lui demande s'il insinue que l'ancien conseil gérait mal la commune. Monsieur COMBE lui répond que ce n'est pas du tout ce qu'il a voulu dire et il ajoute qu'il ne lui a pas donné la parole et lui intime l'ordre de se taire et de le laisser parler sans le couper.

Monsieur COMBE poursuit et ajoute qu'il a toujours aimé relever des challenges et qu'il a racheté une entreprise en liquidation et qu'il démissionnera prochainement de son poste de Maire. Deux raisons motivent son départ, le premier étant son goût pour les challenges et le second l'autocratie omniprésente de la Cu du Grand Reims qui lui a fait comprendre que la commune de Boult sur Suipe obtiendrait plus de choses s'il partait.

La séance est levée à 22 heures.